

Avis de convocation / avis de réunion

Aestiam Pierre Rendement
Société Civile de Placement Immobilier
Capital au 31 décembre 2020 : 179 328 800 euros
Siège Social : 9, rue de Téhéran à Paris (75008)
RCS PARIS 337 646 764

Avis de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée le Mardi 15 Juin 2021 à 16 heures.

Avertissement – COVID-19

La SCPI Aestiam Pierre Rendement a décidé de faire usage des dispositions de l'article 4 de l'ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020 prorogé par le décret n°2021-255 du 9 mars 2021, portant adaptation des règles de réunion et délibération des assemblées générales en raison de l'épidémie de Covid-19.

L'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra exceptionnellement à « huis clos », hors la présence physique de ses associés, avec une possibilité de suivre le déroulement de l'Assemblée Générale par Web conférence. Les modalités de participation à l'Assemblée Générale vous sont communiquées dans la convocation.

Par conséquent, les associés devront exprimer leur vote (au moyen du vote par correspondance ou d'un « pouvoir blanc » qui sera donné au Président de l'Assemblée) en amont de l'assemblée générale.

Les modalités d'organisation pourraient évoluer en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux. Nous vous invitons donc à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale 2021 sur le site www.aestiam.com.

ORDRE DU JOUR

Résolutions à caractère Ordinaire :

- 1- Approbation des comptes, constatation du capital et quitus
- 2- Approbation de l'affectation du résultat 2020
- 3- Approbation des conventions visées à l'article L 214-106 du Code Monétaire et Financier
- 4- Approbation des valeurs comptable, de réalisation et de reconstitution de la société
- 5- Cession d'actif
- 6- Recours à l'emprunt

- 7- Frais de déplacement
- 8- Rémunération du Conseil de Surveillance
- 9- Prise en charge par la SCPI d'une police d'assurance couvrant la responsabilité civile des membres du conseil de surveillance
- 10- Election des membres du Conseil de Surveillance
- 11- Pouvoirs

RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE :

Approbation des comptes, constatation du capital et quitus

1^{ère} résolution :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve les dits rapports, ainsi que les comptes annuels et ses annexes, tels qu'ils lui sont présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le capital social effectif s'élevait, à la clôture de l'exercice, à 179 328 800,00 € composé de 448 322 parts sociales au nominale de 400 euros.

L'Assemblée Générale donne à la société de gestion quitus entier et sans réserve de son mandat pour l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Approbation de l'affectation du résultat 2020**2^{ème} résolution :**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide d'affecter le résultat de l'exercice d'un montant de 14 611 207,89 € de la manière suivante :

Résultat de l'exercice 2020	14 611 207,89 €
Report à nouveau	1 823 568,57 €
Reconstitution du report à nouveau par prélèvement sur la prime d'émission	11 161,61 €
Résultat disponible	16 445 938,07 €
Dividende proposé à l'Assemblée Générale	14 622 997,75 €
Report à nouveau après affectation	1 822 940,32 €

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le dividende par part portant jouissance sur l'année entière à 32,94 € en 2020.

Approbation des conventions visées à l'article L 214-106 du Code Monétaire et Financier**3^{ème} résolution :**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Approbation des valeurs comptable, de réalisation et de reconstitution de la société**4^{ème} résolution :**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance :

- des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020,
- des rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes,
- de l'expertise des immeubles réalisée par BNP PARIBAS REAL ESTATE VALUATION,

approuve les différentes valeurs de la Société arrêtées au 31 décembre 2020 telles qu'elles figurent dans l'annexe au rapport de la Société de Gestion, à savoir :

	De la SCPI	Par Part
Valeur Comptable	312 651 648,59 €	697,38 €
Valeur de réalisation	360 954 618,41 €	805,12 €
Valeur de reconstitution	430 138 377,37 €	959,44 €

Cession d'actif**5^{ème} résolution**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, est informée et prend acte de la cession intervenue au cours de l'exercice 2020 :

- En juillet 2020, la SCPI a cédé 1 112 m² de commerces situés Résidence Port Bourgenay à Talmont Saint Hilaire (85000) pour un montant de 700 000 € net vendeur.

Recours à l'emprunt**6^{ème} résolution :**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, autorise, conformément à l'article 16 (Attributions et pouvoirs) des statuts de la SCPI, la Société de Gestion, au nom de la SCPI Aestiam Pierre Rendement, dans les conditions fixées par l'article L 214-101 du Code Monétaire et Financier, à contracter des emprunts, assumer des dettes ou procéder à des acquisitions payables à terme dans une limite globale de 50 000 000 € (cinquante millions).

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise à cet effet la Société de Gestion à consentir, au nom de la SCPI Aestiam Pierre Rendement, à l'organisme prêteur toutes sûretés réelles ou personnelles correspondantes, y compris sous formes hypothécaire.

Frais de déplacement**7^{ème} résolution :**

La présente Assemblée Générale autorise la Société de Gestion à rembourser sur justificatif, les frais de déplacement engagés par les membres du Conseil de Surveillance exerçant leur mandat en dehors de leur activité professionnelle pour assister aux réunions du Conseil de Surveillance et ce, dans la limite de 650 € par personne et par réunion et ce, jusqu'à nouvelle décision.

Rémunération du Conseil de Surveillance**8^{ème} résolution :**

Conformément à l'article 20-5 des statuts, les membres du Conseil de Surveillance, exerçant leur mandat en dehors de toute activité professionnelle se voient allouer, à titre de jetons de présence, une somme globale de 18.000 € qui sera répartie entre les membres présents du Conseil de Surveillance.

Prise en charge par la SCPI d'une police d'assurance
couvrant la responsabilité civile des membres du Conseil de Surveillance**9^{ème} résolution :**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle pour l'année 2022 la police d'assurance couvrant la responsabilité civile des membres du Conseil de Surveillance de Aestiam Pierre Rendement dans l'exercice de leur mandat es qualité.

La prime 2021 d'un montant de 1 866,96 € TTC pour l'ensemble du Conseil de Surveillance, représentant un montant de 0,004 € par part, est prise en charge par la SCPI.

Election des membres du Conseil de Surveillance**10^{ème} résolution**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, constatant :

- d'une part l'échéance des onze mandats des membres du Conseil de Surveillance, à savoir : M. ALZON Pierre, M. DE GELOES Bertrand, M. BATTISTELLI Antoine, M. BLICQ Olivier, M. BOUGET Yves, M. ROLAND Michel, SARL CSIM représentée par Mme PONTABRY Dany, SC LA PERRIERE représentée par M. MAITRE Joël, MMA VIE SA représentée par M. VALEAU Xavier, SARL PROJEK représentée par M. PROCUREUR Jean-Pierre, Société SNRT représentée par M. CHUPIN Dominique,
- d'autre part la démission de M. GALPIN Régis, et au vu des candidatures exprimées de :

Nom Prénom	Année de naissance	Adresse	Nbre de parts (TP/NP/USU)	Membres du Conseil depuis	Nbre de mandat détenu dans d'autres SCPI	Activité / Profession
ALZON Pierre	1963	MAISONS-LAFITTE (78)	879	2006	2	Président de la Sté RCI-Jeux
BATTISTELLI Antoine	1953	NEUILLY SUR SEINE (92)	150	2012		Délégué général de la Fondation des mines
BLICQ Olivier	1957	LILLE (59)	20	2002	11	Investisseur privé
BOUGET Yves	1952	DINAN (22)	462	2018	1	Retraité (Kinésithérapeute libéral)
SARL CSIM Mme PONTABRY Dany		CANNES (06)	500	2015	3	
DE GELOES Bertrand	1947	VANNES (56)	277	2002	10	Chef d'entreprise
SC LA PERRIERE représentée par M. MAITRE Joël		VERSAILLES (78)	188	2006	3	
MMA VIE SA représentée par M. VALEAU Xavier		LE MANS (72)	17 175	2002		
SARL PROJEC représentée par M. PROCUREUR Jean-Pierre	1953	CHAUMONT (52)	1 209	2018	2	
ROLAND Michel	1944	PARIS (75)	673	2002	2	Avocat
SNRT SA représentée par M. CHUPIN Dominique		BORDEAUX (33)	4 286	2006	12	
SCI BADEL IMMO représentée par ZAIANE Badis		OCTEVILLE SUR MER (76)	90			
BONISCHOT Hervé	1964	CHAMPIGNEULLES (54)	90			Gestionnaire pour compte propre
DAVY Olivier	1968	PARIS (75)	18		1	Coach professionnel
DESMAREST Christian	1961	SAINT ISMIER (38)	25		6	Ingénieur dans le secteur de la construction électrique
GILLE Claude	1963	AGINCOURT (54)	141			Retraité
HOUDART Alain	1947	NEUILLY SUR SEINE (92)	69			Retraité (PDG d'un groupe dans le service)
JAN Guillaume	1980	PARIS (16)	56		1	Analyste financier
LORAND Patrick	1953	LE TOUQUET (62)	160			Directeur de la Sté Lorand Conseil

SCI MANDDCIE représentée par M. MISSONNIER Hughes		PARIS (16)	142		2	
Sté MENHIR AEDIFICIUM représentée par M. TULLIO Lucien		L'HAY LES ROSES (92)	36		1	
SCI OSOLEIL représentée par M. ROL Aurélien		LEVALLOIS PERRET (92)	104		2	
PEUCH-LESTRADE Philippe	1951	PARIS (75)	80			Consultant en gouvernance et RSE
QUENIN-CAHN Maxime	1986	VINCENNES (94)	63			Directeur de Cabinet du Président AXA
RODECURT Sébastien	1978	CHARBONNIERES LES BAINS (69)	10			Ingénieur commercial
SCHWARTZ Eric	1961	COURBEVOIE (92)	510		3	Directeur financier
SATGE Benjamin	1988	PARIS (9)	54			Souscripteur risques financiers - AIG

Nomme ou renouvelle les candidats ayant recueilli le plus grand nombre de voix à la majorité des associés présents ou votant par correspondance (étant rappelé que le Conseil de Surveillance est composé de huit associés au moins et douze au plus).

Conformément aux dispositions statutaires et légales de la SCPI seront néanmoins élus un ou plusieurs candidats n'ayant pas obtenu la majorité dans la mesure où ceci est nécessaire pour compléter au minimum de huit l'effectif du Conseil de Surveillance.

Pour toute résolution portant sur l'élection d'un associé en qualité de membres du Conseil de Surveillance les voix prises en compte sont celles des votes par correspondance et des présents, conformément à l'article 422-201 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les membres ainsi désignés le seront pour une durée de trois ans. Leur fonction prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Pouvoirs

11^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités.

A défaut de quorum à cette Assemblée, les associés seront réunis sur deuxième convocation le 28 Juin 2021 à 16 heures, dans les mêmes conditions, sur le même ordre du jour.